



Demande de visa pour conjoint de français

Par **lili**, le **18/04/2010 à 22:58**

Bonjour,
Je suis française mariée en France à un tunisien. Mon mari en situation irrégulière s'est fait expulsé.
Mon mari doit faire une demande de visa long séjour pour conjoint français mais combien de temps cela prend-il ? Est-ce qu'il est sûr d'avoir le droit à un visa ?
J'aimerais avoir des conseils d'une personne qui a eu la même situation et qui a été résolue.
Je suis dans l'angoisse, je dois partir dans deux semaines pour la Tunisie pour me rendre avec mon époux au consulat français de Tunis.
Merci d'avance pour vos conseils.

Par **anais16**, le **19/04/2010 à 20:28**

Bonsoir,
La procédure pour le visa conjoint de français prend maximum 6 mois.
Il devra passer des tests de langue française.

Par **lili**, le **19/04/2010 à 21:45**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse. Est-ce qu'il devra passer des tests lors du dépôt du dossier ? Ou après lors de son arrivée en France ?
Quel type de test est-ce exactement ? Oral ou écrit ? Car il parle français mais ne sait pas l'écrire. Est-ce que le visa va être refusé ?
Cordialement.

Par **anais16**, le **20/04/2010 à 15:39**

Bonjour, rassurez-vous, en aucun cas le visa conjoint de français ne peut être refusé pour motif linguistique. La procédure est la suivante: déposer la demande de visa au consulat, ensuite le consulat convoque la personne pour évaluer sa connaissance de la langue (tests écrits et/ou oraux selon les consulats). Si le consulat juge que son niveau est insuffisant, il devra suivre une petite formation au pays. Tout cela, prend maximum 6 mois.